

## Avis novembre 2011

### ADOPTION DU RÈGLEMENT 143-2011

Concernant le Code d'éthique et  
déontologie des élus municipaux

Il est proposé Manon Olivier et résolu à l'unanimité par les conseillers l'adoption du Règlement 143-2011, concernant le Code d'éthique et déontologie des Élus municipaux.

Que les formalités prévues à la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale ont été respectées.

Donné à Val-Alain, ce 8 novembre 2011.

France Bisson, directrice générale

### CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, directrice générale, certifie sous mon serment d'office avoir affiché le présent avis public le 8 novembre 2011 à l'endroit ordinaire d'affichage dans la municipalité

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 8 novembre 2011. France Bisson, Directrice générale & Secrétaire-trésorière

Considérant que l'article 148 du Code municipal du Québec (ou 319 de la Loi sur les cités et villes) prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune :

En conséquence, il est proposé par Daniel Roy et résolu à l'unanimité par les conseillers;

Que le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires, du conseil municipal pour 2012, qui se tiendront le lundi et qui débiteront à 19h30;

09 janvier 07 mai 04 septembre (mardi)  
06 février 04 juin 01 octobre  
05 mars 03 juillet (mardi) 05 novembre  
02 avril 13 août 03 décembre

Qu'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié par le directeur général et secrétaire-trésorier, conformément à la Loi qui régit la municipalité.

Les dates tiennent compte des jours fériés et les autres dates pour tenir compte des vacances (été) ou des longs congés (notamment le retour des Fêtes)

Donné à Val-Alain, ce 8 novembre 2011.

France Bisson, directrice générale

#### CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, directrice générale, certifie sous mon serment d'office avoir affiché le présent avis public le 8 novembre 2011 à l'endroit ordinaire d'affichage dans la municipalité

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 8 novembre 2011.